**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 8 NOVEMBRE 2016**

**RENDU PUBLIC LE 10/11/2016**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité , le compte rendu du 20 septembre 2016.

## 001 A 005/ ADMINISTRATION GENERALE

001/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Fanny DELAUNAY pour remplacer Monsieur Ludovic FRESSE à la commission Aménagement, Espace Public et Développement Durable.

002/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Fanny DELAUNAY pour remplacer Monsieur Ludovic FRESSE à la commission Education Epanouissement.

003/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Pascale MEKER en tant que suppléante pour remplacer Monsieur Ludovic FRESSE au sein du Groupe de travail – Règlement de publicité.

004/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Jean-Louis PINARD en tant que délégué suppléant pour remplacer Monsieur Ludovic FRESSE au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

005/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Pascale MEKER pour remplacer Monsieur Ludovic FRESSE au sein du Conseil d'administration de l'Amicale Nationale des Bagneux de France.

## 01 A 04/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a adopté , à la majorité absolue, la décision modificative n°2 du budget 2016 (budget principal) arrêtée comme suit :

### Section de fonctionnement

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Chapitre** | **Article** | **Montant** | **Chapitre** | **Article** | **Montant** |
| **66** | 6688 | 193 454,00 | | | |
| **023** | 023 | -193 454,00 | | | |

### Section d'investissement

| DEPENSES | | 8 299 904,00 | RECETTES | | 8 299 904,00 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Chapitre** | **Article** | **Montant** | **Chapitre** | **Article** | **Montant** |
| **16** | 166 | 8 106 450,00 | **021** | 021 | -193 454,00 |
| **041** | 166 | 193 454,00 | **16** | 166 | 8 299 904,00 |
| | | | **041** | 1641 | 193 454,00 |

02/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à refinancer trois emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant total de 8 106 450 euros, correspondant au capital restant dû et a accepté le contrat correspondant à passer avec la

Banque Postale pour un emprunt total de 8 299 904 euros et a autorisé Madame le Maire à le signer.

03/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses proposées pour un montant total de 685,34 euros pour les années 2014, 2015 et 2016.

04/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 500 euros, répartie entre les associations humanitaires de Bagneux, à savoir la Croix Rouge Française, le Secours Populaire et le Secours Catholique, à raison de 1 500 euros à chacune d'elles. Il s'agit de participer au mouvement qui s'est développé en faveur des sinistrés de Haïti suite à l'ouragan du 4 octobre 2016.

## 05 A 06/ GARANTIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, les maintiens des garanties communales à hauteur de 80 %, dans le cadre du transfert à la Société d'Aménagement et de Développement du Val de Marne (SADEV 94) comme suit :

- Contrat de prêt de 9 000 000 euros contracté par la SEMABA auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, destiné à financer l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet de bureaux dans la ZAC Victor Hugo (lot 1) – Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°4 à ce contrat de prêt et a autorisé Madame le Maire de le signer
- Contrat de prêt de 15 000 000 euros contracté par la SEMABA auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France, destiné à financer les acquisitions foncières de la ZAC Victor Hugo – Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°2 à ce contrat et a autorisé Madame le Maire à le signer.

## 07/ METROPOLE DU GRAND PARIS

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la fixation du siège de la Métropole du Grand Paris au n°15 avenue Pierre Mendès France à 75013 PARIS.

## 08/ OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal a constaté, à la majorité absolue, de l'entrée à effet rétroactif, de la Ville de Bagneux comme nouveau sociétaire de l'AFUL la Fontaine et a autorisé Madame le Maire et/ou son/sa représentant(e) à siéger en assemblée générale et de prendre part au vote.

## 09 A 18/ AMENAGEMENT URBAIN

09/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'acquisition par la Commune de Bagneux de la parcelle cadastrée section AG n°39 sise Sentier des Monceaux, d'une superficie cadastrale de 2270 m² au prix de 1 700 000 euros sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de la SEMABA. Il a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession, notamment l'acte de vente.

10/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition par la Commune de Bagneux d'un terrain d'une superficie de 181 m² à détacher de la parcelle cadastrée section M n°15 propriété de la société DOMAXIS au prix de 90 000 euros. Il a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession, notamment l'acte de vente.

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention-cadre « 100 quartiers innovants et écologiques » pour l'école-parc dans le cadre du projet urbain quartier nord ainsi que le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels et a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

12/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 2 805 823 euros HT pour le projet d'école-parc qui a été retenu.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention-cadre « 100 quartiers innovants et écologiques » pour le projet d'espaces publics végétalisés, de gestion des eaux et de mobilité douce pour le projet des Mathurins

14/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, l'établissement d'un taux majoré à 20 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « Croizat Fortin Blanchard ».

15/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, l'établissement d'un taux majoré à 20 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « Mathurins ».

16/ Le Conseil Municipal a demandé, à l'unanimité, à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine de transférer l'arrêté de DUP du 22 septembre 2014 de la ZAC écoquartier Victor Hugo, initialement au bénéfice de la SEMABA, au profit de la Ville de Bagneux, qui délèguera la DUP à SADEV94 sur l'ensemble du périmètre à l'exception du secteur 4 qui sera délégué à l'EPFIF.

16 bis/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la conclusion d'un protocole d'accord relatif au paiement, par la Mairie de Bagneux, d'une somme de 400 000 euros à la SARL PAPA MARIO'S PIZZA au titre de l'indemnité d'éviction qui lui est due et a autorisé Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire.

16 ter/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la modification des conditions de la promesse de vente du 13 juillet 2016 afin de prévoir le remboursement de la somme de 160 000 euros par la SCCV Bagneux Bourg la Reine à la Ville de Bagneux et a autorisé à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

17/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, la durée minimale accordant le droit aux titulaires d'une autorisation d'occupation de présenter au Maire une personne comme successeur en cas de cession de son fonds de commerce à trois ans et a autorisé la présentation d'un successeur pour la même activité que celle du commerçant cédant.

18/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport annuel d'exploitation 2015 de la SARL « Les Fils de Madame GERAUD » pour la délégation de l'exploitation des marchés publics.

**19 A 20/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

19/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2015.

20/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2015.

**21 A 25/ SERVICES TECHNIQUES**

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes avec le CCAS, dans le cadre de la consultation relative à la location de cars avec chauffeurs et a autorisé Madame le Maire à la signer.

22/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°374903 passé avec la société NEHO relatif à la fourniture de végétaux divers (lot 3 – gazons). Cet avenant a pour objet de modifier le marché en raison de ce transfert d'activités et de suivi des clients.

23/ Le Conseil Municipal a constitué, à l'unanimité, le jury de concours, d'une part pour la conception/réalisation pour l'école quartier nord et, d'autre part pour la maîtrise d'œuvre de l'école quartier centre. Ce jury est composé de la manière suivante :

- Le Maire ou son représentant,
- 5 représentants titulaires ou 5 représentants suppléants élus à la Commission d'Appel d'Offres
- 6 personnalités qualifiées au regard de l'objet du concours
- 6 personnalités ayant une qualification professionnelle identique ou équivalente à celles exigées des candidats.

Les membres élus du jury sont :

- **Les élus de la Commission d'Appel d'Offres ou leurs suppléants,**

- **6 personnalités qualifiées au regard de l'objet du concours et leurs suppléants,**

| ***Titulaires*** | ***Suppléants*** |
|---|---|
| - Youmna TOHME | Sébastien GRECO, Véronique COQUARD |
| - Elisabeth FAUVEL | Laurence HEUDE |
| - Irène TALLA | F. PAYEN |
| - Sofia KHELLOQI | Fatima M'BAE, Cécile FOUCAUD |
| - Nicole CALVEZ | Hélène GUERVENOUX,Catherine NICOLAS-ROCHE |
| - Sonia LAROUM | Gaëlle BECHU |

- **6 personnalités ayant une qualification professionnelle identique ou équivalente à celles exigées des candidats et leurs suppléants**

| ***Titulaires*** | ***Suppléants*** |
|---|---|
| - Nicolas PLASSAT | Damien BILLOT |
| - Sophie THOLLOT | Jean-Sébastien SOULE (Architecte CAUE) |
| - Créa7- Stéphane LE RENARD | Créa 7 – Guillaume CAVELLE |
| - *Société Tribu – Edith AKIKI* | *Société Tribu – Hélène MICHELSON* |
| - *VPEAS – Vincent POURTAU* | *INGEMA - Thierry HUYARD* |
| - M. MAUDUIT | Nathalie DREYER-GARDE |

24/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à établir la liste des candidats admis à remettre une offre après avis du jury et d'attribuer et de signer le marché de conception/réalisation passé selon la procédure concurrentielle avec négociations correspondant après avis du jury et de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de la construction de la nouvelle école du quartier Nord.

25/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à établir la liste des candidats admis à concourir après avis du jury, de choisir les lauréats du concours admis à remettre une offre financière après avis du jury, de négocier avec les lauréats du concours dans le cadre de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, d'attribuer et de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant après avis du jury, dans le cadre de la construction de la nouvelle école du quartier Centre.

## 26 A 29/CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

26/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire, à attribuer une subvention de fonctionnement de 10 850 euros répartis de la façon suivante :

- 200 euros au CLUB de la JOIE DE VIVRE dont le siège social est situé 28, avenue Paul Vaillant Couturier - 92220 BAGNEUX

- 200 euros à CLUB DE LA LISETTE dont le siège social est situé 28, avenue Paul Vaillant Couturier - 92220 BAGNEUX

- 380 euros aux POTAGERS DE BAGNEUX dont le siège social est situé CSC de la Fontaine Gueffier – 1 place de la Fontaine Gueffier - 92220 BAGNEUX

- 400 euros à RACONT'AGES dont le siège social est situé 19, rue de la Résistance - 92220 BAGNEUX

- 500 euros aux JOYEUX VIGNERONS DE BAGNEUX dont le siège social est situé 7, rue Edouard Branly (Maison Daniel Fery) - 92220 BAGNEUX

- 500 euros à PARIS-BREIZH dont le siège social est situé 17, rue du Pont Royal (chez Emmanuelle COTINAT) - 92220 BAGNEUX

- 500 euros au PHOTO CLUB DE BAGNEUX dont le siège social est situé 69 ter, avenue Albert Petit - 92220 BAGNEUX

- 670 euros à SOLICIPROQUE dont le siège social est situé 1, allée du Prunier Hardy - 92220 BAGNEUX

- 750 euros à l'Association Solidarité pour l'Emploi (ASPE) dont le siège social est situé 21/23 mail des Cuverons - 92220 BAGNEUX

- 750 euros à L'HEBERGERIE dont le siège social est situé 2, avenue des Fleurs - 92220 BAGNEUX

- 1.000 euros au COMITE DE JUMELAGE dont le siège social est situé 83, avenue Henri Ravera - 92220 BAGNEUX

- 1.000 euros à CONEK'TEAM dont le siège social est situé 15, rue des Pierrelais – 92320 CHATILLON

- 2.000 euros l'association FUTSAL dont le siège social est situé 7 square Schoelcher - 92220 BAGNEUX

- 2.000 euros à la Compagnie SOUROUS dont le siège social est situé 124 bis, avenue Henri Ravera – 92220 BAGNEUX

27/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs signée avec le COMB et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 8 800 euros ; les activités du COMB rentrant dans les critères d'attribution de la subvention inscrite dans le contrat de développement.

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs signée avec l'OBS et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 350 euros ; les activités de l'OBS rentrant dans les critères d'attribution de la subvention inscrite dans le contrat de développement.

29/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs signée avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts-de-Seine/Clamart (CIDFF 92/Clamart) et a autorisé Madame le Maire de le signer. Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros ; les activités du CIDFF 92/Clamart rentrant dans les critères d'attribution de la subvention inscrite dans le cadre de développement.

**30/ COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant au marché n°553602 à passer avec TORRASPAPEL relatif à la fourniture de papier pour photocopieurs, imprimantes laser et fax des services de la Ville. Il s'agit de prendre en compte l'arrêt de la

production du papier GO 80g, ce papier doit être remplacé par un papier équivalent induisant une différence de prix devant être entériné par cet avenant.

**31 A 32/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

31/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens 2016 relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 euros de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour trois actions de prévention portées par l'Atelier Santé-Ville et a autorisé Madame le Maire à la signer.

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat d'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal à passer avec la CPAM 92 et a autorisé Madame le Maire à le signer.

**33/ INFORMATIQUE**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'autorisation de travaux et de servitude de passage du réseau fibre optique de la Commune de Bagneux à passer avec DOMAXIS et a autorisé Madame le Maire à la signer.

**34/ RESTAURATION**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°464601 à passer avec LE PETIT FORESTIER relatif à la location de longue durée de véhicules réfrigérés pour la nouvelle cuisine centrale. Il s'agit de contractualiser les franchises assurances en cas de sinistre.

**35/ ARCHIVES**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la Ville de Bagneux et le Département des Hauts-de-Seine pour la numérisation et la mise en ligne de collections conservées par le service des Archives.

**36 A 37/ PERSONNEL**

36/ Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, le tableau des effectifs comme suit :

*FILIERE TECHNIQUE*

| | *EMPLOIS AUTORISES* | *EMPLOIS SUPPRIMES* | *EMPLOIS CREES* | *NOUVEL EFFECTIF* |
|---|---|---|---|---|
| *Ingénieur* | *2* | | *+1* | *3* |
| *Adjoint technique principal de 2ème classe* | *50* | | *+1* | *51* |
| *Adjoint technique de 2ème classe* | *210* | *-1* | *+1* | *210* |

*FILIERE ADMINISTRATIVE*

| | *EMPLOIS AUTORISES* | *EMPLOIS SUPPRIMES* | *EMPLOIS CREES* | *NOUVEL EFFECTIF* |
|---|---|---|---|---|
| *Attaché* | *60* | *-1* | *+1* | *60* |
| *Rédacteur* | *22* | | *+2* | *24* |
| *Adjoint administratif principal de 2ème classe* | *18* | *-1* | | *17* |
| *Adjoint administratif de 2ème classe* | *68* | *-2* | | *66* |

37/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter le contrat de détachement individuel en entreprise par l'ESAT « VIVRE » pour un agent d'entretien et de création des espaces verts, pour la période du 14 novembre 2016 au 12 mai 2017 et a autorisé Madame le Maire à le signer.

**38/ VOEU**

Le Conseil Municipal a émis, à la majorité absolue, un vœu pour défendre et développer le service public de la Poste comme suit :

Le contrat de présence postale territoriale est en cours de discussion pour les trois ans à venir entre La Poste, le gouvernement et l'Association des maires de France. Il a pour objectif affiché, au nom de « l'adaptation du réseau aux contraintes économiques » de fermer de très nombreux bureaux de poste, aussi bien dans les zones rurales que dans les villes.

Il s'agit de passer d'un réseau où les bureaux de poste étaient largement majoritaires, jusqu'en 2014, à un réseau largement dominé par les « partenariats », où ils seront en forte régression. Ils ne sont déjà plus aujourd'hui que 54%.

Le nombre de « points de contact » restera inchangé, à 17000, mais les bureaux de poste seront transformés en agences postales communales ou en relais commerçants.

Bagneux est directement concernée puisque le bureau de poste des Bas Longchamps est promis à la fermeture. Déjà fermé l'après-midi depuis un an, ses services sont appelés à être transférés dans une supérette du quartier. Ce bureau est pourtant situé en quartier Politique de la ville. Les résidents y ont au contraire besoin de plus de service public.

Cet été, notre ville a subi un service minimum avec un bureau fermé totalement – Châteaubriant – un bureau ouvert partiellement, les Bas Longchamps et un bureau ouvert en heures d'été, Henri Barbusse. Les habitants ont dû faire face à un service public dégradé, manquant de personnels avec de longues attentes pour récupérer ou envoyer un colis.

Le contrat de présence postale stipule qu'aucun bureau ne peut évoluer sans l'accord préalable du conseil municipal et des commissions départementales de la présence postale territoriale.

L'Association des maires de France a refusé de signer ce contrat. Le conseil municipal de Bagneux soutient cette position qui demande que :

- les ressources du fonds de péréquation qui permet de financer les rénovations et accompagnements du public dans les bureaux de poste soient augmentées et élargies au-delà des quartiers en politique de la ville
- les Commissions départementales de la présence postale territoriale soient élargies et consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui concerne le service rendu aux usagers
- les maires et les conseils municipaux soient consultés dans tous les cas.

Le conseil municipal de Bagneux, fort des plusieurs centaines de signatures recueillies dans le quartier, s'oppose à la fermeture programmée du bureau des Bas Longchamps.